

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : Hygiënische handzeep Eurobac  
 Code du produit : 1009  
 Type de produit : produit cosmétique  
 Groupe de produits : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
 Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel.  
 Fonction ou catégorie d'utilisation : Cosmetics

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Euro products  
 Heldringstraat 4A zw  
 3144 CG Maassluis - Nederland  
 T 010-5991599  
[info@mts.nl](mailto:info@mts.nl)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société   | Adresse                       | Numéro d'urgence | Commentaire |
|------|---|-------------------------------|------------------|-------------|
|      | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn<br>B -1120 Brussels | +32 70 245 245   |             |

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit couvert par le règlement (CE) n° 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques . Les produits cosmétiques ne sont pas soumis au règlement (CE) no. 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

#### 2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Remarques : Produit cosmétique. Pour les substances voir le nom INCI sur l'étiquette du produit .

| Nom                         | Identificateur de produit                    | %      | Classification selon la directive 67/548/CEE | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|-----------------------------|--|--------|--|---|
| Sodium laurylether sulphate | (n° CAS) 68891-38-3<br>(Numéro CE) 500-234-8 | 5 - 10 | Xi; R41<br>Xi; R38                           | Eye Dam. 1, H318<br>Skin Irrit. 2, H315                   |

Textes des phrases R et H: voir section 16

# Hygiénische handzeep Eurobac

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Premiers soins après ingestion : Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil respiratoire autonome. Protection complète du corps.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec les yeux.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun conseil spécifique pour utilisation finale disponible.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : En utilisation normale, aucune mesure spéciale.  
Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

# Hygiénische handzeep Eurobac

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Liquide                  |
| Couleur  | : limpide.                 |
| Odeur  | : inodore.                 |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : 7                        |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion  | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair   | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Non applicable           |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                       | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité   | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow  | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                                   | : 3000 - 4000 mPa.s        |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                                  | : Aucune donnée disponible |

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit est dans des conditions d'exploitation, de stockage et de transport normales et non réactive.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir paragraphe 7).

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales et conditions d'utilisation ne sera pas produire des produits de décomposition dangereux.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|  |  |
|--|--|
| Toxicité aiguë                               | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | : Non classé<br>pH: 7  |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé<br>pH: 7  |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | : Non classé   |
| Mutagénicité sur les cellules germinales     | : Non classé   |
| Cancérogénicité                              | : Non classé   |
| Toxicité pour la reproduction                | : Non classé   |

# Hygiénische handzeep Eurobac

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Autres informations : Pour les produits cosmétiques est une fiche de données de sécurité ne soit pas exigée par la loi conséquent, ce document ne correspond pas nécessairement aux exigences du règlement (CE) . 453/2010.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Contenus / contenants en accord avec les consignes de tri d'un collectionneur reconnu.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 30 - détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

##### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

##### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

# Hygiénische handzeep Eurobac

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.4. Groupe d'emballage

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| Groupe d'emballage (ADR)  | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IATA) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (ADN)  | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (RID)  | : Non applicable |

### 14.5. Dangers pour l'environnement

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Dangereux pour l'environnement | : Non  |
| Polluant marin                 | : Non  |
| Autres informations            | : Pas d'informations supplémentaires disponibles |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### - Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

|               |   |
|---------------|---|
| Eye Dam. 1    | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2               |
| H315          | Provoque une irritation cutanée                           |
| H318          | Provoque des lésions oculaires graves                     |
| R38           | Irritant pour la peau                                     |
| R41           | Risque de lésions oculaires graves                        |
| Xi            | Irritant  |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit